

PAUVRETÉ

QUELS ÉCARTS EN TERMES DE PAUVRETÉ ?

De la pauvreté à l'exclusion

La notion de pauvreté et son approche ont évolué. Depuis le début des années 1980, à l'insuffisance des ressources financières s'ajoute la notion de précarité. Cette dernière fait non seulement référence au caractère aléatoire des revenus et de l'emploi (CDD, Interim, chômage, maladie...) mais aussi à la vulnérabilité qu'il entraîne par rapport au logement, à la santé, à la protection sociale...

Certaines personnes cumulent faiblesse des ressources, absence de logement ou relégation dans un quartier stigmatisé, faible instruction, maladie et rupture des liens sociaux. Le cumul de telles difficultés caractérise alors l'exclusion à laquelle une partie de la population est confrontée.

La mesure des écarts en termes de pauvreté

Mesurer les niveaux de précarité et d'exclusion des individus s'avère délicat de par la définition même de ces deux notions. En effet, il est difficile de trouver les données statistiques appropriées. De fait, pour l'instant, trois approches ont été retenues pour aborder les écarts en termes de pauvreté :

- La répartition spatiale des revenus. Il est en effet possible d'identifier les écarts de revenus moyens entre les communes du Grand Lyon et d'estimer la manière dont ces écarts évoluent.
- La pauvreté financière, grâce au nombre de ménages à bas revenus. Il s'agit là d'une première

approche qui méritera d'être complétée dans une prochaine parution par une analyse plus fine de la composition familiale des ménages à bas revenus ainsi que l'âge et l'origine de leurs revenus en distinguant les travailleurs pauvres.

- Les personnes sans domicile fixe. Comme il est difficile d'estimer leur nombre, l'option retenue a été de s'appuyer essentiellement sur les données collectées via le dispositif de veille sociale piloté et coordonné par les services de la DDASS du Rhône.

Ce qu'il faut retenir

Des écarts de richesse qui s'accroissent entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération :

- De nombreuses communes de l'Ouest ont un revenu moyen qui correspond au double de celui des communes de l'Est ;
- Les écarts de revenus se sont accrus ces quinze dernières années par augmentation des revenus à l'Ouest et baisse à l'Est ;

Une meilleure prise en compte des personnes sans domicile fixe :

- Une augmentation de 67 % du nombre de places d'hébergement d'urgence en trois ans.

Une exclusion qui concerne aujourd'hui aussi des jeunes, des familles et des salariés :

- 27 % des personnes hébergées en urgence sont des familles ;
- 56 % ont moins de 35 ans.

INDICATEURS

La répartition spatiale des revenus fiscaux
page 16

Indicateur 1
Revenu annuel net moyen par foyer fiscal en 2004

Indicateur 2
Évolution du revenu par foyer fiscal entre 1989 et 2004

La pauvreté financière
page 18

Indicateur 1
Part des allocataires CAF à bas revenus

Indicateur 2
Évolution du nombre d'allocataires CAF à bas revenus

Les personnes sans domicile fixe
page 20

Indicateur 1
Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Indicateur 2
Durée moyenne du séjour

Indicateur 3
Profil des personnes hébergées

La répartition spatiale des revenus fiscaux

Contexte

En France, selon les statistiques de l'Insee, les inégalités relatives de niveau de vie stagnent depuis le milieu des années 1980, alors qu'elles avaient diminué dans les années 1970. Ainsi, en 2004, les 5 % des personnes les plus riches touchent 5,4 fois plus que les 10 % les plus pauvres, tout comme en 1996.

Cette première approche est cependant à nuancer car elle ne tient pas compte des revenus du patrimoine. Si ces derniers étaient inclus, on observerait une hausse des inégalités, car ces revenus progressent rapidement et sont très

majoritairement détenus par les catégories les plus aisées.

Il s'avère également important d'aborder cette problématique sous l'angle spatial. A l'échelle nationale, il semble que les inégalités entre régions se réduisent. La tendance serait à une égalisation des revenus disponibles par habitant.

Le constat est malheureusement tout autre à l'échelle des agglomérations. En effet, les inégalités persistent, voire croissent entre les quartiers.



Que prend-on en compte ?

■ Revenu annuel net moyen par foyer fiscal

Le revenu est obtenu après abattements et déductions. Le revenu déclaré annuellement aux services fiscaux recouvre, selon les foyers fiscaux, les salaires, les retraites, les pensions, et/ou une partie des revenus du patrimoine...

■ Evolution du revenu fiscal entre 1989 et 2004 (en euros constants)

Évolution du revenu, corrigée des effets de l'inflation calculée sur la période 1989 -2004.

Limites de l'indicateur

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration fiscale. Dans la majorité des cas, un foyer fiscal correspond à un ménage, mais plusieurs foyers fiscaux peuvent composer un ménage ou plusieurs ménages peuvent parfois être regroupés dans un même foyer fiscal.

Qu'apprend-on ?

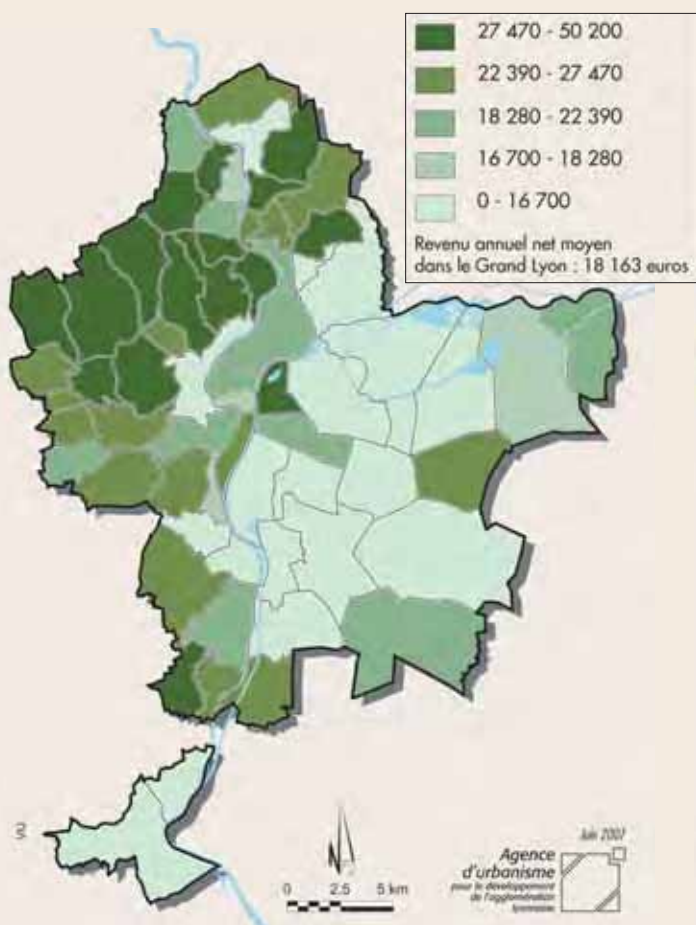
- **Dans le Grand Lyon, les revenus fiscaux élevés** (supérieurs à 27 500 €/an) **ne se rencontrent que dans l'Ouest et dans le 6^e arrondissement de Lyon.** A l'opposé, les revenus faibles (inférieurs à 16 700 €/an) ne se remarquent quasi exclusivement que dans l'Est, ainsi qu'à Pierre Bénite à l'Ouest, à Villeurbanne et dans les 7^e, 8^e, et 9^e arrondissements de Lyon.
- **Dans l'Ouest, tous les revenus ont augmenté** entre 1989 et 2004 sauf à Tassin-la-Demi-Lune, La Mulatière et Oullins. Dans l'Est, seule la commune de Solaize se démarque par une augmentation du revenu moyen.

Ce qu'il faut retenir

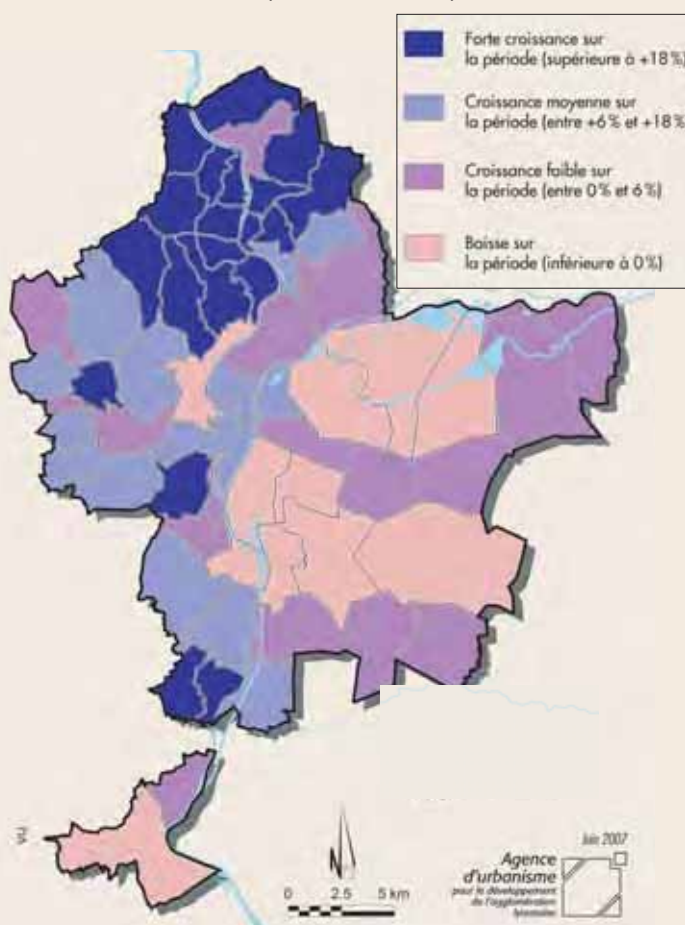
Des revenus qui sont deux fois plus élevés dans certaines communes de l'Ouest que dans les communes de l'Est.

Des écarts de revenus qui se sont accrus ces quinze dernières années par augmentation des revenus à l'Ouest et baisse à l'Est.

Revenu annuel net moyen en 2004 par foyer fiscal



Évolution du revenu fiscal entre 1989 et 2004 (en euros constants)



Revenu fiscal moyen Grand Lyon : 18 163 euros
Évolution moyenne 1989-2004 (euros constants) : + 6 %

La pauvreté financière

Contexte

En France, selon l'Observatoire des inégalités, la pauvreté a diminué des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Depuis, son niveau s'est stabilisé mais le profil des personnes concernées a changé. Ainsi, la pauvreté touche davantage les jeunes, certains travailleurs précaires et les chômeurs mal indemnisés. Ces profils correspondent le plus souvent à des personnes seules et inactives ainsi qu'à des familles monoparentales. Selon l'Insee, 6,9 millions de Français vivent ainsi avec moins de 788 Euros par mois, soit 12 % de la population française.

Mieux connaître les ménages concernés par la pauvreté financière pour mieux les aider est indispensable. Une collaboration entre les Caisses d'Allocations Familiales et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Rhône-Alpes a ainsi montré la pertinence d'exploiter les fichiers des CAF pour disposer d'une approche statistique de la pauvreté financière des ménages.



Que prend-on en compte ?

■ Part des allocataires CAF à bas revenus

$$\frac{\text{Nombre d'allocataires à bas revenus CAF} \times 100}{\text{Nombre total d'allocataires CAF à bas revenus}}$$

■ Evolution du nombre d'allocataires CAF à bas revenus

Il s'agit ici d'observer les évolutions du nombre d'allocataires à bas revenus et du nombre d'allocataires à bas revenus avec 2 enfants ou plus pour la période 2000 - 2006. Les évolutions sont toutes rapportées à l'année 2000 (base 100).

Les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence, en raison de modifications dans la définition des allocataires.

Limites des indicateurs

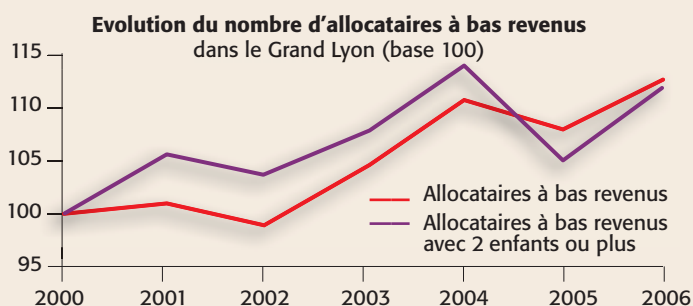
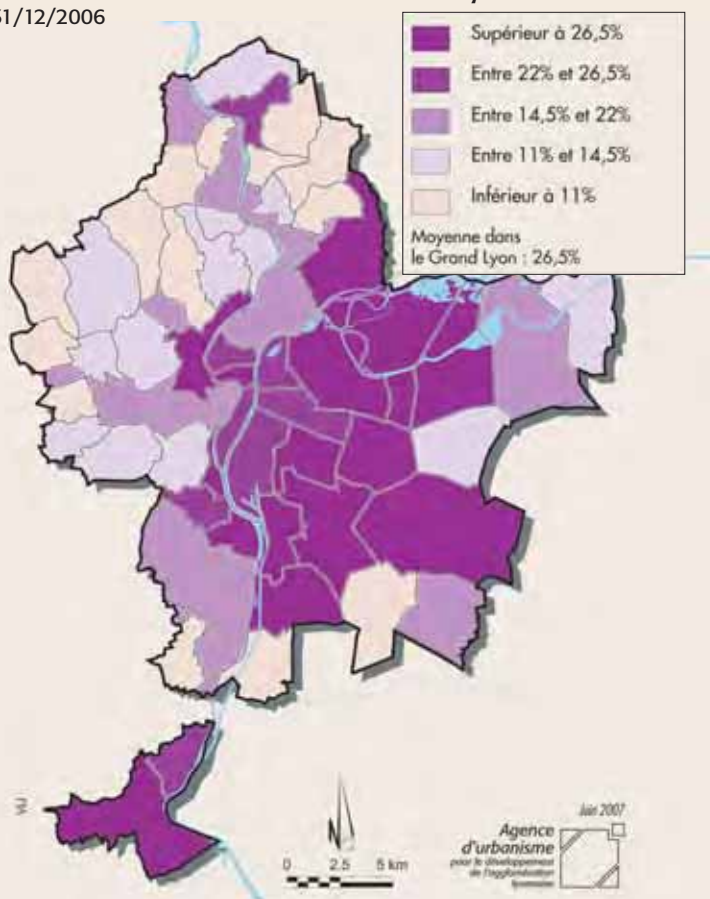
Les allocataires à bas revenus correspondent aux allocataires dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenu, qui est de 771,47 €/UC/mois¹ pour les revenus 2004 au 31 décembre 2006. Ces allocataires ne comprennent pas les étudiants qui ne perçoivent pas l'allocation logement, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les régimes spéciaux. Attention, le nombre d'allocataires correspond au nombre de ménages (personnes seules, couples, familles) et non au nombre de personnes.

1. UC = Unité de consommation

Qu'apprend-on ?

- En 2006, dans le Grand Lyon, près de 67 000 ménages vivent sous le seuil des bas revenus, soit avec moins de 770 euros par mois pour une personne seule. Ils représentent 13 % des ménages du Grand Lyon.
- **Entre 2000 et 2006, le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 13 %.** Le nombre d'allocataires à bas revenus avec deux enfants et plus a évolué de manière semblable (+12 %).
- **Dans la majorité des communes de l'Est, la part des allocataires CAF à bas revenus est supérieure à la moyenne observée dans le Grand Lyon.** Elle atteint même 42 % à Vaulx-en-Velin, 40 % à Vénissieux et 38 % à Saint-Fons. A contrario, rares sont les communes de l'Ouest où la part des allocataires CAF à bas revenus excèdent 15 % des allocataires CAF.

Part des allocataires à bas revenus dans le Grand Lyon
au 31/12/2006



Source illustrations : CAF de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation de 13 % du nombre de ménages pauvres depuis l'année 2000, soit 67 000 ménages en 2006.

Les ménages pauvres avec deux enfants et plus représentent 26 % des allocataires à bas revenus (17 000 ménages).

Des ménages pauvres surreprésentés dans les communes de l'Est.

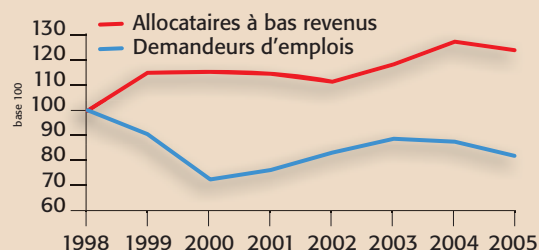
Exemple d'initiative publique

La Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE)

La MRIE Rhône-Alpes est une association créée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, d'ATD Quart-Monde et de partenaires sociaux. Elle propose aux professionnels et aux associations un espace partenarial permettant d'observer les phénomènes émergents de l'exclusion, de prendre du recul par rapport aux actions engagées pour les faire évoluer et de développer une approche transversale, en considérant les personnes en situation d'exclusion dans leur globalité.

Les travailleurs pauvres

L'état des lieux 2005-2006 réalisé par la MRIE sur les thèmes « pauvretés, précarités, exclusions » indique que 22,5 % des allocataires à bas revenus de Rhône-Alpes sont des travailleurs pauvres. Les trois quarts d'entre eux sont salariés et les familles sont surreprésentées, notamment les familles monoparentales (35 % des travailleurs pauvres).



La diminution du chômage n'a pas évité une augmentation du nombre de ménages pauvres (allocataires CAF à bas revenus) sur la même période (base 100 en 1998).

Source : CAF de Lyon - ANPE

Les personnes sans domicile fixe

Contexte

Même s'il est difficile d'estimer le nombre de personnes sans domicile fixe, les outils de veille sociale destinés à assurer le recueil des besoins et à coordonner la réponse permettent une première approche quantifiée.

Le 115, numéro d'appel d'urgence, est l'un d'eux. Dans le Rhône, entre le 3 novembre 2005 et le 18 avril 2006, le 115 a traité 52 783 appels émanant de 8 767 personnes différentes. Les équipes de maraudes ont réalisé 4 800 interventions.

Tous les appels reçus au 115 ne trouvent pas forcément de réponse, et ce malgré la forte augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence. On manque alors

d'indicateurs permanents sur les demandes non satisfaites et les sorties du dispositif.

De plus, la réponse apportée ne peut être que de courte durée car répondant à une situation d'urgence. Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées soulignait dans son rapport de 2004 les difficultés rencontrées par les sans abris pour trouver ensuite une place dans une structure d'hébergement temporaire. En effet, les structures ainsi sollicitées demandent à la personne hébergée d'être dans un processus d'insertion. Or, la plupart des personnes en errance ne sont pas encore prêtes à s'engager dans une telle démarche.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Nombre de places d'hébergement recensées par la DDASS du Rhône dans le cadre du dispositif de veille sociale, en distinguant les publics accueillis.

■ Durée moyenne du séjour

Nombre moyen de nuits passées par personne hébergée dans le centre Gabriel Rosset, géré par Notre Dame des Sans Abris (Lyon 7^e). Ce centre, d'une capacité de 164 places, rassemble 93 % des places d'hébergement pérennes pour hommes seuls.

■ Profil des personnes hébergées

Répartition des personnes accueillies dans une structure d'hébergement d'urgence selon leur âge, la composition familiale et leurs revenus.

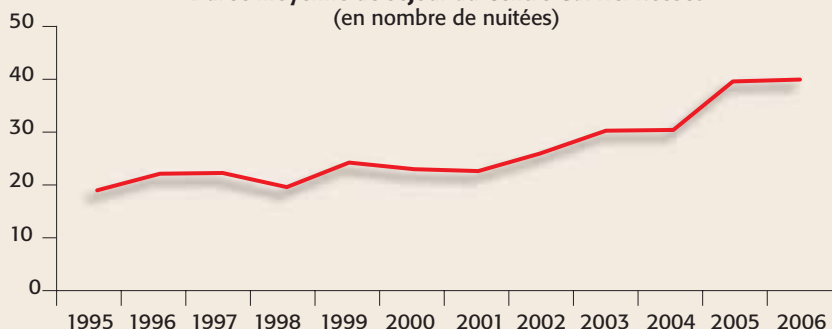
Limites de l'indicateur

Les statistiques proviennent des bilans établis par chaque structure d'hébergement. Il convient de considérer les données recueillies et les statistiques comme de grandes tendances.

Qu'apprend-on ?

- **Même si les personnes hébergées en urgence sont en majorité des hommes seuls (59 %), la part des familles n'est pas négligeable (27 %).** Cette situation n'est pas propre au Grand Lyon et s'observe également au niveau national.
- La majorité des personnes hébergées a moins de 36 ans.
- **53 % des personnes hébergées en urgence sont sans ressource.** L'autre moitié concerne des personnes aidées financièrement par l'Etat mais aussi **des salariés occupant un emploi précaire**, en temps partiel ou bien en rupture familiale.
- Dans le Rhône, il existe 1 299 places d'hébergement d'urgence dont 74 % sont pérennes. Les 26 % restantes sont des places dites saisonnières en lien avec l'activation du plan froid. **En trois ans, cette capacité totale d'hébergement a été augmentée de 67 %.** Les places affectées à l'accueil de familles représentent 54 % des capacités d'hébergement totales et celles pour hommes seuls 26 %.
- Dans le Centre Gabriel Rosset, géré par Notre Dame des Sans Abris, la durée moyenne du séjour est passée de 23 nuits en 1996 à 41 nuits en 2006.

Durée moyenne de séjour au Centre Gabriel Rosset
(en nombre de nuitées)



Source : Foyer Notre Dame des Sans Abris

Ce qu'il faut retenir

Une exclusion touchant également les familles, les jeunes et les salariés.

Une forte augmentation de la capacité d'hébergement d'urgence.

Exemples de politiques publiques

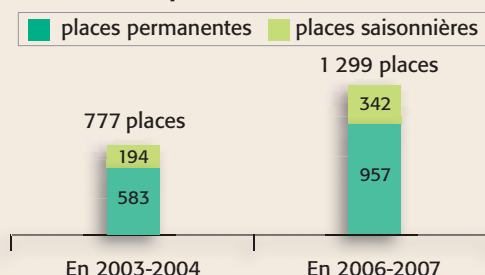
Le dispositif de veille sociale

Le 115, les équipes de maraude et les structures d'hébergement sont au cœur de ce dispositif piloté et coordonné par les services de la DDASS du Rhône.

Le plan froid

Il se met en place de début novembre à mi-avril. Il permet de renforcer le dispositif de veille sociale destiné à aider les personnes en situation de précarité ou d'exclusion pendant la période hivernale.

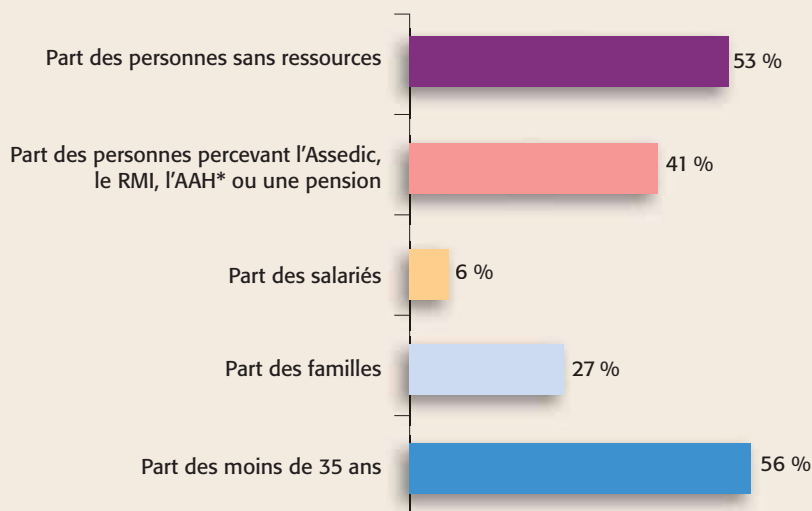
Evolution de la capacité d'hébergement du plan froid du Rhône



Source : DDASS du Rhône

Profils des personnes hébergées entre novembre 2005 et avril 2006

Parmi les adultes hébergés :



Source : DDASS du Rhône * AAH : Allocation Adulte Handicapé

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

www.millenaire3.com

Millénaire 3 est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité. Il met en ligne des ressources utiles concernant les acteurs locaux d'aide aux personnes démunies, les événements et initiatives qu'ils sont amenés à organiser et les réflexions menées sur le sujet de la pauvreté et de la solidarité. Pour accéder directement à ces informations, il faut se rendre dans la rubrique société puis cohésion sociale et naviguer dans le menu spécifique « solidarité-humanitaire ».

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr/rhone

Ce site est celui de la DDASS du Rhône. Un certain nombre de publications relatives à la lutte contre l'exclusion y sont mises en ligne via la rubrique « espace professionnel ». On y trouve par exemple le descriptif du plan froid.

www.mrie.org

Ce site est celui de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes. Les publications de la MRIE (lettres, états des lieux, dossiers thématiques) sont directement téléchargeables sur le site ou peuvent aussi être commandées (version papier) à des prix compris entre 15 et 20 euros.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Ce site permet de télécharger différents rapports via la rubrique « rapports publics ». On peut ainsi y télécharger le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006.

www.inegalites.fr

Ce site met en ligne des informations statistiques nationales sur différents thèmes, dont celui de la pauvreté (situé dans la rubrique revenus).

www.lyon.caf.fr

Outre la rubrique relative aux formalités, les allocataires peuvent accéder à différentes informations concernant les services d'aides et d'actions sociales, les chiffres clés de la CAF de Lyon, l'organisation...

■ Pour participer

Toute personne rencontrant une personne sans abri ou en difficulté peut appeler gratuitement et anonymement le 115.

Les dons au profit de l'aide aux personnes les plus en difficulté (pour la nourriture, le logement ou les soins), donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75 % dans la limite de 470 euros.

Certaines associations d'aide aux personnes en difficulté collectent vieux vêtements, meubles, objets et organisent des brocantes. Grâce à une convention signée avec le Grand Lyon en juin 2006, l'Armée du Salut et le foyer Notre Dame des Sans Abris récupèrent des objets dans les déchetteries communautaires de Villeurbanne Sud et de Lyon 9^e en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation.